

COMMUNE DE WATTEN**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° 2024/289

**CIRCULATION ALTERNÉE RUE PASCAL LEULLIETTE
TRAVAUX DE CHANGEMENT DE CHAMBRE TELECOM
RECONDUCTION N°1**

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu l'ATP-DK24-9270 du Département du Nord,
Vu la demande présentée par VTPS-SAS à Menneville, qui va réaliser des travaux de changement de chambre télécom pour ORANGE au 62 rue Pascal Leulliette,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée manuellement aux abords du chantier situé au 62 rue Pascal Leulliette à compter du 06/01/2025 et ce jusqu'au 07/03/2025.

Art 2 : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules aux abords du chantier.

Art 3 : La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise VTPS-SAS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 17/12/2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



[Signature]
Daniel DESCHODT.